



CENTRE DE REMISE EN FORME : HORAIRES D'OUVERTURE 2015

	Matin	Mi-journée	Après-midi et soirée
Lundi	10 h 00		21 h 00
Mardi	10 h 00	14 h 30	16 h 00 21 h 00
Mercredi	10 h 00		21 h 00
Jeudi	10 h 00		21 h 00
Vendredi	10 h 00	14 h 30	16 h 00 21 h 00
Samedi	9 h 00		16 h 00
Dimanche & jour férié	9 h 00	14 h 30	

L'accès au centre de remise en forme comprend l'utilisation du plateau de musculation, du plateau de cardio-training, des saunas et hammams, la pratique des cours de fitness et d'aquagym, ainsi que l'accès à la piscine. Les professeurs de sport sont à la disposition des utilisateurs pour tous conseils et peuvent établir gratuitement et sur rendez-vous des programmes de suivi et d'entraînement.

Tout usager de l'établissement doit respecter le règlement intérieur, dont un exemplaire est affiché dans le hall d'accueil et au centre de remise en forme.

Extraits du règlement intérieur :

L'accès est réservé aux personnes âgées d'au moins 18 ans.

Le passage par les vestiaires et l'utilisation des casiers vestiaires individuels pour enfermer ses vêtements est obligatoire. Le syndicat intercommunal décline toute responsabilité en cas de vol. L'assurance de l'établissement ne couvre en aucune manière les vols d'espèces, de bijoux, de chèques et/ou cartes bancaires ou de tous objets de valeurs.

Une tenue de sport est exigée. Les chaussures de sports sont nécessaires. Il est interdit d'utiliser des chaussures autres que celles de sports et des chaussures d'un usage d'extérieur (les chaussures sont à l'usage exclusif de la salle).

Une serviette est demandée pour toute utilisation des différents appareils de musculation ou cardio, afin de préserver l'hygiène des pratiquants suivants. Après utilisation et notamment lors de la présence de traces de transpiration, les appareils doivent être nettoyés par l'utilisateur avec les produits désinfectants mis à disposition.

Le port du maillot de bain est demandé sous la douche.

La douche savonnée est obligatoire avant d'accéder aux saunas et hammams. L'utilisation d'une serviette est obligatoire pour la pratique des saunas afin d'éviter tout contact avec les bancs. Les saunas et hammams sont arrêtés 15 minutes avant la fermeture du centre. L'évacuation du centre s'effectue 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.

L'ensemble des ventes s'arrête 30 minutes avant la coupure du milieu de journée et 45 minutes avant la fermeture du soir.

Exceptionnellement, le centre de mise en forme pourra être fermé tout ou partie de la journée ou l'heure de fermeture du soir avancée pour permettre l'organisation de manifestations sportives ou de toute autre activité validée par le syndicat intercommunal. L'établissement pourra être fermé exceptionnellement sans donner le droit à un remboursement ou une quelconque compensation. La fermeture annuelle nécessaire à l'entretien ne donne lieu à aucun remboursement, ni prolongation. Les cours de fitness ne sont pas assurés au mois d'août.

CENTRE DE REMISE EN FORME : TARIFS 2015
(délibération n°171214-4 du 17 décembre 2014)

ARTICLES	TARIF RESIDENTS			TARIF NON RESIDENTS		
	Tarif plein	Tarif "Duo"	Tarif réduit	Tarif plein	Tarif "Duo"	Tarif réduit
Entrée unitaire	13 €	-	11.70 €	13 €	-	11.70 €
Carte de 10 entrées	117 €	-	105 €	124 €	-	111 €
Abonnement mensuel	83 €	-	75 €	94 €	-	85 €
Abonnement semestriel	362 €	-	326 €	405 €	-	365 €
Abonnement annuel	556 €	528 €	500 €	618 €	587 €	556 €
Edition d'une carte magnétique et étui de protection	1.40 €	-	-	1.40 €	-	-
Reproduction d'une carte magnétique perdue ou volée	2.70 €	-	-	2.70 €	-	-

Cartes de 10 entrées : non nominatives, elles peuvent être utilisées par plusieurs usagers pendant leur durée de validité et pendant les temps d'ouverture au public. Elles sont valables un an à compter de la date de vente. Le rechargement d'une carte valide prolonge sa date de validité d'un an à compter de la date du rechargement. Lorsque la date de validité d'une carte est dépassée, le solde d'entrées restant est perdu.

Abonnements : nominatifs, ils permettent une utilisation illimitée du Centre de remise en forme et de la piscine pendant leur durée de validité et pendant les temps d'ouverture au public. Les abonnements ne sont délivrés que si l'utilisateur a rempli et signé une fiche d'inscription et fourni deux photographies d'identité en cas d'un nouvel abonnement, ou en cas de renouvellement, ainsi que l'ensemble des pièces justificatives obligatoires.

Certificat Médical : Pour bénéficier d'un abonnement, quelle qu'en soit la durée, tout usager du centre de remise en forme doit obligatoirement présenter, lors d'une première inscription ou d'un renouvellement, un certificat médical datant de moins de trois mois à compter du jour de la vente, l'autorisant à pratiquer le sport en salle, le sauna et le hammam. Le certificat médical est valable un an à compter de la date de son établissement par le médecin. Après cette date, l'utilisateur devra présenter un nouveau certificat pour pouvoir bénéficier de l'abonnement en cours ou pour le renouveler. Le certificat médical n'est pas demandé pour une entrée unitaire, ni pour une carte de dix entrées, celle-ci pouvant être utilisée par plusieurs usagers.

Tarif résident : Sont considérés comme résidents les habitants des sept communes du Syndicat Intercommunal (Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet). L'utilisateur doit fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois figurant exclusivement dans la liste suivante : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition. Le justificatif de domicile est obligatoire pour tout achat ou renouvellement au tarif résident.

Tarif réduit : Etudiant ou Lycéen à partir de 18 ans et jusqu'à 25 ans inclus, sur présentation d'une carte de lycéen ou d'étudiant en cours de validité munie d'une photographie et mentionnant la date de naissance, ou à défaut, d'un Pass Navigo « Imagine R » accompagné de sa carte « Bons Plans » en cours de validité, et d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, permis de conduire, passeport). Senior (à partir de 63 ans), sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Le taux de réduction appliqué est de 10%, le tarif obtenu étant arrondi à l'euro le plus proche.

Tarif « Duo » : Il concerne uniquement les abonnements annuels. Son montant s'obtient en appliquant une réduction de 5% au tarif plein d'un abonnement annuel. Il n'est pas cumulable avec un tarif réduit. Peuvent bénéficier chacune du tarif « Duo » deux personnes vivant sous le même toit, sans critère familial requis, à condition que l'achat des deux abonnements annuels se fasse lors d'une même vente, et que chacun des deux usagers présente un justificatif de domicile de moins de trois mois à son nom et à la même adresse, figurant exclusivement dans la liste suivante : quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition.